

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FÉVRIER 2023****NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice 29  
- présents 22  
- votant par procuration 7  
- absent 0  
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 17 février 2023.

xxx

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi seize février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le neuf février, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

**Étaient présents :**

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Djémaïa TAKARLI, Mme Sourayo OUF, Conseillers Municipaux.

**Excusés :**

M. Yves GIMAY	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
Mme Evelynne BAILLEUL	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
Mme Michelle DAJON	qui donne pouvoir à	Mme Chantal BEAUDOIN
M. Tarek HAMMAN	qui donne pouvoir à	M. Pascal SZALEK
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE
M. Patrick CIBOIS	qui donne pouvoir à	M. Patrick WALCZAK
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET

**Absent :**

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sylvie DE MILLIANO est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n°: D.06/02.23**

**Objet : Budget restauration**

**Tarifs municipaux 2023 :**

**Repas servis dans la salle de restauration, rue du Lin et dans le cadre du portage à domicile**

**Mise en place d'une nouvelle prestation**

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 16.02.2023

**Délibération n°: D.06/02.23**

**Objet :** Budget restauration  
Tarifs municipaux 2023 :  
Repas servis dans la salle de restauration, rue du Lin et dans le cadre du portage à domicile  
Mise en place d'une nouvelle prestation

Monsieur BELGHACHEM indique que chaque année, le Conseil Municipal fixe les tarifs municipaux pour les repas servis dans la salle de restauration, rue du Lin et dans le cadre du portage à domicile au regard d'un arrêté ministériel qui précise les prix des prestations des services d'aide et d'accompagnement à domicile.

Une nouvelle prestation va cependant être proposée à compter de cette année aux bénéficiaires du service de portage de repas à domicile afin de répondre à leur attente. Ils auront ainsi la possibilité de commander, en plus de leur repas habituel, un potage.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°D.107/12.22 du 8 décembre 2022 fixant les tarifs municipaux 2023, à l'exception de ceux des repas servis dans la salle de restauration, rue du Lin et dans le cadre du portage à domicile (annexe 7) qui sont fixés au regard d'un pourcentage d'augmentation défini par arrêté ministériel publié dans le Journal Officiel de la République Française,

Vu les dispositions de l'arrêté ministériel du 23 décembre 2022, publié au Journal Officiel du 30 décembre 2022, qui précise que "les prix des prestations des services d'aide et d'accompagnement à domicile mentionnés à l'article L.347-1 du code de l'action sociale et des familles ne peuvent augmenter de plus de 7,36 % en 2023 par rapport à l'année précédente",

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer d'une part, les tarifs municipaux 2023 pour les repas servis dans la salle de restauration, rue du Lin et dans le cadre du portage à domicile et d'autre part, celui de la prestation "potage" désormais proposée aux bénéficiaires du service de portage de repas à domicile,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de fixer les tarifs municipaux 2023 pour les repas servis dans la salle de restauration, rue du Lin et dans le cadre du portage à domicile comme indiqué dans le tableau ci-après ; ces tarifs augmentant de 6 %, comme le permet l'arrêté ministériel du 23 décembre 2022 précité,
- d'autoriser la mise en place et de fixer le tarif de la prestation "potage" proposée aux personnes bénéficiant du service de portage de repas à domicile.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,

  
Le Maire de Lillebonne,  
Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,  
  
Sylvie DE MILLIANO.

## TARIFS 2023

### REPAS SERVIS DANS LA SALLE DE RESTAURATION, RUE DU LIN ET PORTAGE A DOMICILE

assujettissement à la TVA à 10%

Libellé	Tarifs TTC 2022 (€)	Tarifs HT 2022 (€)	Tarifs TTC 2023 applicables (€)	Tarifs HT 2023 votés (€)
<b>Repas en salle</b>				
personnes âgées et personnes en situation de handicaps	7,05	6,41	7,45	6,77
personnel communal	4,55	4,14	4,85	4,41
personnel de service de la salle de restauration	2,20	2,00	2,30	2,09
personnes extérieures	9,20	8,36	9,75	8,86
<b>Portage</b>				
portage à domicile	7,35	6,68	7,80	7,09
Potage	-	-	0,50	0,45